



La mission du conseil épiscopal

Quelle est la mission du conseil épiscopal au sein de notre diocèse et quels sont les membres qui le composent ?

Dans les diocèses de France, ce conseil joue un grand rôle alors que le code de droit canonique le mentionne à peine. Le droit ne lui attribue aucune compétence juridique.

Conseil privé de l'évêque, il a plutôt un rôle pastoral, comme conseiller immédiat et habituel de l'évêque. Il est composé de fidèles que l'évêque a lui-même choisis et dont il estime utile la participation à ses travaux de réflexion qui l'aideront dans les décisions à prendre.

Le conseil épiscopal se situe donc dans la sphère par excellence de la discrétion à tous points de vue et rares sont les communiqués faisant état de ses travaux. L'évêque y prend seul les décisions sans aucune formalité juridique. Il doit veiller à ce que le conseil épiscopal ne porte pas atteinte à la bonne marche des autres conseils dont la figure est publique, tant au plan du droit qu'à celui de la perception qu'en a la communauté diocésaine.

Le conseil épiscopal est une structure de gouvernement de l'Église particulière. Il est composé des plus proches collaborateurs de l'évêque. Sa mission est fixée par le canon 473, § 4.

Le conseil épiscopal se réunit autour de l'évêque pour

- donner les impulsions pastorales au diocèse,
- prévoir les nominations de prêtres,
- accompagner les services et les mouvements diocésains,
- les embauches de laïcs,
- prendre les décisions qui s'imposent pour la bonne gestion financière des affaires du diocèse,
- régler les problèmes

Après l'écoute et la consultation de ses différents conseils (épiscopal, presbytéral, économique), l'évêque reste seul et unique décideur dans la gestion du diocèse.

Le conseil épiscopal est amené à collaborer de manière étroite avec les autres conseils dont il tient compte des travaux et à qui il peut confier des sujets de réflexion.

- Conseil presbytéral / deux sessions par an.
- Conseil pastoral (Can.511-513) : une rencontre par trimestre plus un temps commun pendant les deux sessions du conseil presbytéral
- Collège des consultants
- Conseil des doyens

Les membres du conseil épiscopal depuis septembre 2020

- Mgr Hervé Gosselin
- P. Michel Granger
- P. Emmanuel Granger
- M. Alexis Join-Lambert
- Mme Laurence Tellier